

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-442-1933 promulguant dans la colonie le décret du 1^{er} août 1933 portant publication et mise en application provisoire de l'avenant à l'accord commercial entre la France et l'Autriche, du 16 mai 1928, signé à Paris le 9 juin 1933.

n° 01-442-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 septembre 1933

Numéro JO
n° 442 du 30/09/1933

Date du numéro
30 septembre 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalies et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 1^{er} août 1933, portant publication et mise en application provisoire de l'avenant à l'accord commercial entre la France et l'Autriche, du 16 mai 1928, signé à Paris le 9 juin 1933, inséré au Journal officiel de la République française du 4 août 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art- 1^{er} Est promulguée à la Côte française des Somalis le décret du 17 août 1933 susvisé, portant publication et mise en application provisoire de l'avenant à l'accord commercial entre la France et l'Autriche du 16 mai 1928, signé à Paris le 9 juin 1933.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon baissac